



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

cfdt.nationale@bnpparibas.com



Richard PONS  
Délégué Syndical National  
07 62 32 58 07



Julie LEQUEUX  
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe  
06 60 68 60 35



Cédric GRENIER  
Délégué Syndical National Adjoint  
06 67 92 25 69



Stefan  
DESBOURDES  
Représentant Syndical National  
06 68 24 35 41



Chantal  
MARCHAND  
Représentante Syndicale Nationale Adjointe  
06 99 33 92 51

# RENTÉE DES CLASSES

Les vacances scolaires touchent à leur fin.

29 août 2023



L'école et les cours reprennent officiellement à partir du **lundi 4 septembre.**

Parents d'enfant scolarisé pour la première fois ou jusqu'à leur rentrée de 6ème incluse :

Vous pouvez bénéficier de **deux heures d'autorisation d'absence rémunérée** pour les accompagner dans cet important moment de vie.

Il suffit d'en faire la demande préalable auprès de votre hiérarchie (qui peut refuser en cas de nécessité de service).

## ET POUR LE RESTE DE L'ANNÉE ?

Dans certaines circonstances, événements familiaux, vous pouvez bénéficier de jours supplémentaires d'absences autorisées (sur présentation de justificatif) :

### QUELQUES EXEMPLES

MARIAGE	5 jours
PACS	5 jours
MARIAGE D'UN ENFANT OU AUTRE DESCENDANT	2 jours
DÉMÉNAGEMENT	2 jours
DÉCÈS DE PARENTS OU DE PARENTS DE SON CONJOINT	3 jours

Vous pouvez bénéficier d'un droit de congé supplémentaire par année civile (jour de fractionnement)

Si vous posez **5 jours de CONGES ANNUELS consécutifs**, hors vacances scolaires de votre zone de travail

ET

Si la période de congés prise se situe entre **le 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril** ou entre **le 16 octobre et 31 décembre.**

